

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **5 décembre 2022**, 19h33, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseillère # 6

Assiste également à la séance de M. Marco Laperrière, directeur général et greffier-trésorier et Mme Josée Gauthier, contrôleur financier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 169-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance du Conseil municipal
- 2.** Adoption de l'ordre du jour

Administration

- 3.** Adoption du procès-verbal
- 4.** Dépôt du registre public de déclarations faites par un membre du conseil
- 5.** Offre de service du Génie de la MRC pour la gestion des actifs de la municipalité
- 6.** Contribution financière pour le 150^{ème} anniversaire de St-Moïse
- 7.** Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes – Demande d'appui
- 8.** Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2023

Période de questions

- 9.** Période de questions

Finances

- 10.** Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 11.** Autorisation des comptes à payer

Voirie

- 12.** Autorisation d'achat d'équipement à neige
- 13.** Réparation du camion Western - Annuler la résolution R 161-2022-11

Urbanisme

- 14.** Approbation de conformité pour la CPTAQ – Lots 4695703 et 4696407

Varia

- 15.** Varia

Période de questions

- 16.** Période de questions

Levée de la séance

- 17.** Levée de la séance
-

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 170-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Marie-Chantale Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté à savoir :

➤ Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

En vertu de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale, une liste préparée par Monsieur Marco Laperrière, directeur général et greffier-trésorier, est déposée au conseil dans laquelle il est déclaré que pour l'année 2022, aucun don ou marque d'hospitalité ou tout autre avantage d'une valeur qui excède 200 \$ n'a été reçu par un membre du conseil.

5. OFFRE DE SERVICE DU GÉNIE DE LA MRC POUR LA GESTION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase désire mettre en place une politique de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des actifs a pour but de :

- développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises aujourd'hui sur les générations futures;
- prendre en compte le cycle de vie global des actifs municipaux dans les processus décisionnels;
- informer les élus, de façon objective, pour faciliter les prises de décision éclairées sur les investissements de la municipalité, en considérant les besoins réels à long terme vs les aspirations à court terme;
- faciliter la priorisation des investissements;
- optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement de nouveaux actifs;
- rendre les décisions objectives afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et aux bons moments;
- établir et d'offrir des niveaux de services en toute connaissance de cause;
- de déterminer les coûts de construction, d'entretien, de maintenance et de remplacement des actifs actuels et futurs;
- de maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle suite au départ du personnel.

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal propose d'initier et de coordonner dans un projet global à l'échelle de la MRC cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal a soumis une proposition d'honoraire au montant de 2 275\$ afin d'accompagner la municipalité à mettre en place leur politique de gestion contractuelle de même qu'à répertorier les infrastructures de la municipalité et les données actuellement disponibles.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 171-2022-12

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires du Service de génie municipal au montant de 2 275\$ afin d'effectuer les travaux suivants :

- Accompagner la municipalité afin de mettre en place une politique de gestion des actifs;
- Répertorier les infrastructures de la municipalité;
- Répertorier les données actuellement disponibles;
- Effectuer le suivi et la coordination auprès de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE 150^{ème} ANNIVERSAIRE DE ST-MOÏSE

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de St-Moïse fêtera son 150^{ème} anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase aimerait participer, à titre de commanditaire, aux festivités prévues;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 172-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal participe, à la hauteur de 500\$, au plan de commandite « Chrome », qui offrira de la visibilité sur le dépliant et sur l'écran géant;

Adoptée à l'unanimité

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS INFLATIONNISTES – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie covoïdoise, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leurs capacités de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts;

ATTENDU QUE les impacts actuels et futurs sont accentués – voire aggravés – par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tout secteur d'activité confondu;

ATTENDU QUE parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

ATTENDU QUE dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes;

ATTENDU QUE le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu des mesures d'atténuation, de ratrappage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation; conflits géopolitiques qui perdurent; pénurie de la main-d'œuvre; incertitudes économiques induites et exceptionnelles; déséquilibre géopolitique mondialisé, etc.);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 173-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal interpelle directement le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin qu'il examine la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables;

QUE le Conseil municipal estime et juge qu'une aide financière (Aide ponctuelle aux municipalités (APM)) dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. garantira le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes;

QUE le Conseil municipal interpelle l'ensemble des protagonistes d'appuyer la présente résolution à commencer par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ); l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ); les Communautés métropolitaines de Montréal et du Québec (CMM et CMQ);

QUE la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec; au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal; ministre des affaires municipales et de l'Habitation; aux députés des territoires et aux autres forces vives : Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Adoptée à l'unanimité

8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 174-2022-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront aux dates suivantes, à 19h30 au bureau municipal :

16 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	5 septembre
3 avril	2 octobre
1 mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

FINANCES

10. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 9 novembre au 5 décembre 2022 un montant de 65 073.52\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 175-2022-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 9 novembre au 5 décembre 2022 un montant de 65 073.52\$.

Adoptée à l'unanimité

11. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 58 347.41 \$ en date du 5 décembre 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 176-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6510 à 6536, totalisant un montant de 58 347.41 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

12. AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE les besoins du département de la voirie d'équipement à neige à ajouter ou renouveler sur la machinerie afin de pouvoir exécuter proprement et efficacement son travail de déneigement cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE SMS Équipement nous a fait parvenir la soumission # QQ5503519 en lien avec lesdits équipements demandés, au coût de 8 953\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 177-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal acquière les équipements à neige tel que soumis par SMS Équipement au montant de 8 953\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13. RÉPARATION / CAMION WESTERN - ANNULER RÉSOLUTION R 161-2022-11

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Joe Lefrançois nous informe ne pas être en mesure d'effectuer de réparation sur le camion Western avant ce printemps dû à un manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut faire une analyse de rentabilité de ses camions de déneigement.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 178-2022-12

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Monsieur Nelson lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Le Conseil municipal annule la résolution R 161-2022-11.

Adoptée à l'unanimité

14. APPROBATION DE CONFORMITÉ POUR LA CPTAQ – LOTS 4695703 ET 4696407 - REPORTÉ

VARIA

15. VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 179-2022-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h11.

Adoptée à l'unanimité

Le 5 décembre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

MARCO LAPERRIÈRE
Directeur général et
Greffier-trésorier